

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

423e réunion ordinaire tenue le 23 novembre 1998

---

**RÉSOLUTION 1998-CA423-09.01-R3836**

relative à l'attribution de la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières à Monsieur Gilles Gendreau

---

CONSIDÉRANT la Politique d'attribution des distinctions honorifiques à l'Université du Québec à Trois-Rivières (résolution 384-CA-3330, 16 octobre 1995) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des distinctions honorifiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières auprès du Recteur ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Recteur ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de décerner la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières à Monsieur Gilles Gendreau pour souligner une carrière universitaire fertile et créatrice ; pour sa contribution remarquable à l'implantation de la psychoéducation au Québec ; pour ses qualités d'humaniste et d'éducateur ; et pour souligner son engagement personnel dans le développement de la jeunesse québécoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[original signé par :]

---

François Héroux  
Vice-recteur et secrétaire général